

**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)  
Année universitaire 2019-2020**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du .....

Vu la circulaire 2000-33 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

**Il est convenu ce qui suit :**

Article 1 : Par arrêté du Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

**Professeur Marc RAUCOULES AIME**

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Clinique  
UE Sciences infirmières et pratique avancée  
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie  
UE Langue vivante  
UE Méthodes de travail  
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles  
UE Santé Publique  
UE Recherche  
UE Stage

**Mme Carine MERAT**  
**Mme Jacqueline IVALDI**  
**Mme Denise BARRAYA**  
**Mme Rebecca FRANKLIN LANDI**  
**M Cyril DROUOT**  
**Mme Jacqueline IVALDI**  
**Mme Sylvie GOLE**  
**Mme Béatrice BRIGNON**  
**Mme Jacqueline IVALDI**

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 07/11/2019

Pour le Président et par Délégation,  
Le Directeur de la Composante

Pour le Président et par Délégation  
Le Doyen de la  
Faculté de Médecine de Nice

  
**Patrick BAQUÉ**